

Décision

Générale

colonial

Décision n° 49-294-1921 Licenciements

n° 49-294-1921

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mai 1921

Numéro JO
n° 294 du 31/05/1921

Date du numéro
31 mai 1921

TEXTE INTÉGRAL

les gardes indigènes Issa Gouled n° 56, et Aden Omar ne 279, condamnés chacun à 4 mois de prison par le tribunal indigène du 1er degré, sont licenciés pour compter du 25 mai 1921.